

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2012

L'an deux mille douze et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 30/03/2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes & Mrs André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Olivier CATEL-DOBEL, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD, Philippe BARBIER et Danielle LEMAY.

Absents : Mme Sandrine DESSEAUX, excusée, Mrs Jacques-Marie GORET et Frédéric TOUTLEMONDE.

Pouvoir : Mme DESSEAUX a donné pouvoir à M. DAMAY

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

1/ FINANCES COMMUNALES : Chaque conseiller a été destinataire du détail par article des comptes des budgets Lotissement et communal 2011 avec sa convocation.

- **Compte administratif 2011 – budget Lotissement :**

Fonctionnement		Investissement	
excédent 2011	1.427,00€	excédent 2011	21.407,59€
report 2010	-6.425,49€	report 2010	-17.906,61€
cumul	-4.998,49€	cumul	3.500,98€

Le résultat cumulé des deux sections présente un résultat déficitaire de 1.497,51€.

Le budget du Lotissement étant clos, ce résultat sera intégré à la comptabilité communale en 2012.

Toutes les explications sur les chiffres ayant été données, Le Maire s'étant retiré, *le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes Lotissement pour l'année 2011.*

- **Compte Administratif 2011 – Budget Communal :**

Fonctionnement		Investissement	
excédent 2011	60.903,16€	excédent 2011	10168,23€
report 2010	167.421,96€	report 2010	- 27.795,44€
à reporter en 2012	228.325,12€	à reporter en 2012	-17.627,21€

Toutes les explications sur les chiffres ayant été données, Le Maire s'étant retiré, *le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes Commune pour l'année 2011.*

En présence du Maire, Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2011 Lotissement et Commune du Trésorier, M. Bécourt ; comptes qui concordent en tous points avec les comptes administratifs du Maire.

- **Affectation du résultat - budget communal :** Il convient de couvrir le déficit d'investissement (17.627,21€) augmenté des restes à réaliser (dépenses engagées en 2011 non réalisées – vitraux église & columbarium) qui se montent à 21.495€ soit au total 39.122,12€ par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement ; le solde de l'excédent de fonctionnement, à savoir 189.202,91€ étant reporté en fonctionnement 2012 c/002. *Adopté à l'unanimité.*
- **Garage rue de l'église – location :** La commune dispose de deux garages rue de l'église ; l'un loué avec le logement 4 rue des écoles, le second loué à M. Sébastien Gaudefroy depuis 2008. La Trésorerie vient de nous informer qu'aucun des loyers dus par ce dernier n'avait été réglé ; le total s'élève maintenant à 1.397,80€ frais inclus.

Considérant ces éléments, considérant que M. Gaudefroy a quitté la commune mi-février sans communiquer son adresse et sans restituer la clé du garage, que les termes de la convention signée en janvier 2008 n'ont pas été respectés, le Maire propose de reprendre l'usage de ce bien, de changer la serrure et de le remettre en location.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité ; le montant de la location mensuelle est fixée à 30€.

Le Conseil regrette que la Trésorerie ne l'ait pas averti dès 2008.

- **Entretien du linge de l'école :** Le Maire rend compte aux Conseillers des éléments rassemblés quant à la possibilité de faire entretenir le linge de l'école par un service extérieur. Compte tenu des coûts, il propose de doubler le linge de couchage ; la dépense serait alors de 100 à 150€. Les lits pourront alors être refaits sans attendre le retour du linge propre. Les couvertures seront quant à elles portées au pressing.
Accord du Conseil.
- **Tarifs de location de la salle polyvalente :** Afin de simplifier les tarifs de location, ***le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les conditions de location : il sera appliqué systématiquement un tarif week-end*** (les locataires disposant des clés du vendredi soir au lundi midi sans que la commune ne puisse vérifier si la salle est occupée 1 journée ou deux). ***Le tarif tiendra compte du domicile des locataires, le branchement du gaz restera en option, les frais d'électricité resteront dus au tarif en vigueur :***

	Plessier	Extérieurs
<i>Salle + cuisine</i>	140€	310€
<i>Salle + cuisine + gaz</i>	170€	350€
<i>Locations professionnelles extérieures</i>		310€
<i>Associations communales & ext. à caractère social</i>		gratuité

Par ailleurs, le Conseil décide de porter le coût de la location de la petite salle de réunion à 30€ (par 9 voix pour).

- **Prestation Majorettes «Etoiles de Moreuil » :** Le Maire communique la proposition des Etoiles de Moreuil pour un défilé de majorettes – coût 250€ + collation + droits d'auteurs à charge de la commune. Le Conseil prend note .

2/ VOIRIE :

- **Parking rue du 8 mai :** Le Maire a de nouveau rencontré M.Viltart qui, dans un premier temps, devait influencer pour proposer à la vente de la moitié du terrain actuellement aménagé en aire de stationnement au coût de 70€/m², mais suite à l'échange qu'ils ont eu le 30 mars dernier au sujet des conditions de pose de compteurs d'eau sur les terrains que M.Viltart a vendus allée des coquelicots, ce dernier retire ses propositions pour le parking.
Compte tenu de ces éléments, le Maire envisage sérieusement le déplacement de l'arrêt de bus pour assurer la sécurité des enfants à la descente et montée des cars ; il propose son transfert avenue des acacias, des conseillers proposent sur la place. Le Maire se rapprochera des services du Conseil Général qui organise les circuits de ramassage pour définir l'endroit le plus approprié. L'installation d'un nouvel abri sera alors nécessaire.
- **Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale :** suite à l'aménagement du chemin de Croix Sire, cette portion (110m) a été déclassée des chemins ruraux pour être comptabilisée dans la voirie communale prise en compte

pour les dotations. *Le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau établi par la DDTM, à savoir : voies communales à caractère de chemin = 3.507m, voies communales à caractères de rue = 3.014m, voies communales à caractère de place publique = 6.070m². La longueur des chemins ruraux est ramenée à 28.595m*

- **Bureau de vote scrutins des 22/04 et 06/05/2012 :** il est constitué en fonction des possibilités de chacun. Les absents seront consultés pour le compléter.
- **Questions diverses :**
 - **Ecole :** pour la pose d'un grillage pour doubler les barrières de l'école, le Maire signale que le choix de grillage rigide est préférable mais induit un coût conséquent – env. 30€ le panneau de 2m – 22 sont nécessaires.
 - **Columbarium :** Le Maire présente un tableau synthétique des propositions reçues. Il doit rencontrer les Pompes Funèbres de Rosières qui viennent d'installer un columbarium à Arvillers. Décision sera prise lors du vote du budget.
 - Des travaux de renouvellement des couches de surfaces sont programmés du 25 avril au 15 mai prochain sur la RD54. (hors agglomération = mono-couche simple gravillonnage et en agglomération = mono-couche double gravillonnage).

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 10 avril 2012

Le Maire,